الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus préliminaire relatif à l'augmentation de capital de la société « L'Air Liquide SA », réservée aux salariés du groupe

Rabat, le 22 octobre 2025

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 22 octobre 2025 le prospectus préliminaire relatif à l'augmentation de capital de la société « L'AIR LIQUIDE SA » réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 850 000 actions.
Au Maroc, cette opération concerne les salariés de la société Air Liquide Maroc.

Le prix de souscription sera fixé le 30 octobre 2025.

Le prospectus préliminaire est complété par :

- Le document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2025 sous le numéro D25-0072 ;
- Le rapport financier de l'Air Liquide S.A. sur le 1er semestre 2025 ;
- Le règlement du Plan d'Epargne Groupe International du personnel du Groupe Air Liquide du 22 juillet 2005, son avenant du 1er août 2008 et ses mises à jour de mai 2013 et de juillet 2021.

L'intégralité du prospectus préliminaire visé par l'AMMC ainsi que les documents précités sont disponibles au siège social de la société mentionnée ci-dessus, sur le site internet de l'émetteur, ainsi qu'auprès de BMCI. Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CP/EM/056/2025

Contact :
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
OperationsFinancieres@ammc.ma
05 37 68 89 71